

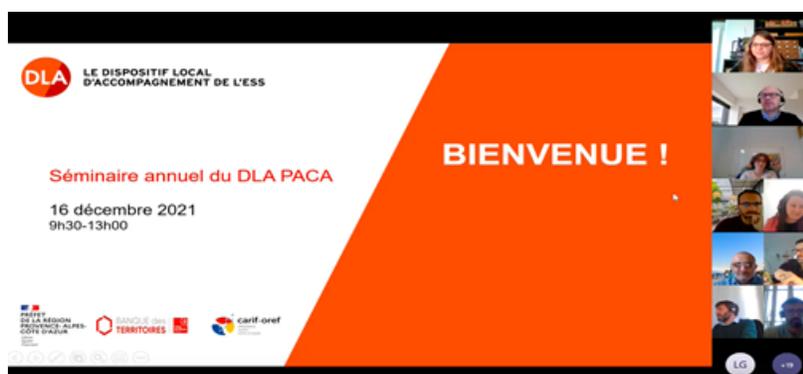
# Lettre d'information du Comité stratégique du DLA en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Janvier 2022

## Numéro Spécial : Actes du Séminaire annuel du DLA Provence - Alpes - Côte d'Azur



Édition 2021 - 16 décembre 2021



Le programme du séminaire animé par Géraldine Rogier (DLA régional) et Mounir Amraoui (DLA 06, France active)

### Ouverture du séminaire

Yann JOSEAU (ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance); Sabira PERRAUD (Dreets); Jean-Philippe SORRENTINO (Banque des territoires)

### Temps de culture commune

- L'action du DLA en région Provence - Alpes - Côte d'Azur (Renaud GAUTIER, DLA 83)
- La nouvelle gouvernance du DLA en région (David HECKEL, Cress - Céline LAPERRIERE, Région Sud)
- Présentation de la cartographie des acteurs de l'accompagnement (Carif-Oref)

- Le bénévolat et le mécénat de compétences : des activités à développer en région ? (Laurent FIALON, Pro Bono Lab)

### Ateliers de travail

- Atelier 1. Amélioration de la coordination des parcours d'accompagnement des structures de l'ESS
- Atelier 2. Coopération et mutualisation, une réponse pour la relance (appels à projet PTCE)**Erreur ! Signet non défini.**
- Atelier 3. Remobilisation du Fonds social européen (FSE) : quelles modalités ?

### Restitutions des ateliers et synthèse de la matinée

## Le DLA, un dispositif aux moyens renforcés (Yann JOSEAU, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance)

Y. JOSEAU remercie le DLA Provence - Alpes - Côte d'Azur d'inviter le pilote national à insister au séminaire régional du dispositif : "toutes les régions ne le font pas". L'année 2022 sera une année particulière dans l'histoire du DLA, marquée par une arrivée importante de moyens complémentaires : "c'est la première fois que l'on aura autre chose à gérer que de la pénurie". En conséquence, il est de la responsabilité des pilotes nationaux et régionaux que ces fonds soient gérés avec intelligence. Historiquement, l'État dépense 10 millions d'euros pour le DLA. Toutefois, l'an dernier, l'État a décidé d'affecter 2 millions d'euros supplémentaires afin que le dispositif ait davantage de moyens pour accompagner les structures de l'ESS dans la crise sanitaire. Cette enveloppe supplémentaire a vocation à devenir pérenne, sous réserve du vote en loi de finances.

Outre ces nouveaux concours financiers de l'État, le Fonds social européen (FSE) devrait abonder les comptes du DLA en 2022. L'expérimentation DLA-FSE, prévue en 2021 a donc pris du retard. L'Avise travaille actuellement avec la Direction générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) sur le mode d'emploi des appels à projets (AAP) du FSE. Ce document permettra à l'ensemble des opérateurs de bénéficier d'un accès facilité aux fonds européens.

## Le DLA Provence - Alpes - Côte d'Azur : un dispositif résilient et innovant en temps de crise (Sabira PERRAUD, Dreets)

S. PERRAUD tient tout d'abord à excuser l'absence de Messieurs BERLEMOND et NEYER au séminaire, qui devaient intervenir au nom de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence - Alpes - Côte d'Azur (Dreets). Elle remercie les

opérateurs du DLA, pour avoir, en temps de crise, été présents sur tous les territoires et "*d'avoir continué à innover, proposer, relancer, développer de nouveaux outils au service des structures de l'ESS en région*". La capacité des opérateurs à se montrer agiles et résilients est également soulignée.

## Le DLA Provence - Alpes - Côte d'Azur : un dispositif dynamique et pérenne (Jean-Philippe SORRENTINO, Banque des territoires)

J-P. SORRENTINO informe les participants au séminaire de la présence de Valérie KERLEAU, nouvellement en fonction au poste de pilote nationale du DLA pour la Banque des territoires. Il souligne son plaisir à travailler avec des équipes très dynamiques et de pouvoir réfléchir sur le programme de 2022, avec des effectifs stabilisés.

Quelques données de cadrage au niveau national :

- La Banque des territoires est partenaire du DLA depuis 2003.
- 62 000 structures soutenues dont 95 % sont des associations.
- 860 000 emplois concernés, créés, stabilisés ou pérennisés.
- En 2021, l'engagement de la Banque des territoires est de 5,3 millions d'euros (400 000 euros pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur).

Enfin, J-P. SORRENTINO remercie les opérateurs pour "leur remontée d'information, la richesse des échanges que nous avons tout au long de l'année".

## Le temps de culture commune



L'action du DLA en Provence - Alpes - Côte d'Azur (Renaud GAUTIER, DLA 83 porté par l'Institut de formation et d'action professionnelle européen, IFAPE)

Le Dispositif local d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leurs démarches de développement et de consolidation. Le DLA est au cœur des territoires.

En région, le DLA est un dispositif public qui a pour :

- financeurs principaux, la Dreets et la Banque des territoires ;
- co-financeurs, les Conseils départementaux des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône, la métropole Aix-Marseille Provence, la DDJSCS des Alpes-Maritimes.

Il comprend un DLA régional (Cress) et sept centres de ressources, portés par trois structures - France active, la Ligue de l'enseignement, l'Ifape - pour les six DLA départementaux. L'Avise, en tant qu'opérateur national du dispositif assure l'animation nationale du réseau, la professionnalisation des chargés de mission,

la communication et valorisation des actions, la mesure de l'impact du DLA sur les structures.

Les structures de l'ESS qui souhaitent bénéficier de l'action du DLA doivent respecter plusieurs critères : un statut appartenant à l'ESS ; une finalité sociale ; une volonté de créer, maintenir ou développer l'emploi ; une utilité territoriale du projet ; l'absence d'offres alternatives d'accompagnement sur le territoire. En outre, il faut que le DLA départemental dispose des moyens suffisants pour réaliser cet accompagnement lorsque la structure en fait la demande. Une structure vient solliciter le DLA pour différentes raisons : consolider l'emploi, renforcer son modèle économique, améliorer sa stratégie, développer des partenariats.

Le DLA propose un accompagnement sur-mesure et gratuit en cinq étapes :

- 1) L'accueil (premier échange avec la structure et analyse de la pertinence d'un accompagnement) ;
- 2) Le diagnostic partagé (entretiens approfondis, prise de recul, identification des problématiques, partage et validation du diagnostic) ;
- 3) L'élaboration du parcours d'accompagnement (co-construction du parcours, mobilisation de ressources internes, de prestations ou de partenaires) ;
- 4) La coordination du parcours d'accompagnement (mise en œuvre du parcours) ;
- 5) Le suivi et la consolidation (bilan avec la structure et analyse des résultats, en particulier sur l'activité et l'emploi).

Les parties prenantes du parcours d'accompagnement sont :

- le chargé de mission DLA (au sein de la structure porteuse) ;
- le comité d'appui (Comap, composé de partenaires locaux institutionnels, sociaux et financiers) ;
- le prestataire en charge de l'ingénierie (sélectionné par la structure et le chargé de mission) ;

- d'autres acteurs ou têtes de réseau (présents sur le territoire ou à portée nationale, comme les centres de ressources DLA).

La phase de diagnostic de la structure en deux temps :

- 1) Comprendre : un diagnostic externe (visant à comprendre l'environnement dans lequel évolue la structure, pour déterminer les opportunités et menaces) et par un diagnostic interne, analysant les ressources et compétences dont la structure dispose à l'interne, en vue d'identifier ses forces et faiblesses.
- 2) Agir : le DLA, en collaboration avec le prestataire (après mise en concurrence), dresse et met en œuvre un plan d'accompagnement : définition d'une stratégie au regard de l'environnement, ajustement des ressources à l'interne.

Cette phase de diagnostic est l'occasion pour la structure de faire évaluer la viabilité de son modèle économique par le DLA. Quels partenaires clés ? Quelles activités clés ? Quelle plus-value sociale ? Quelle relation avec les cibles ? Quelles cibles ? Quelles ressources clés ? Quels canaux ? Quelle structure de coûts ? Quels flux de revenus ?

Concernant la coordination du parcours d'accompagnement, il peut y avoir de multiples problématiques (financières, GRH...). Dans ce cadre, le DLA peut orienter la structure vers d'autres partenaires, comme France active, pour faire un apport en fonds propres ou financer le besoin en fonds de roulement ; à la suite d'une analyse RH, mobiliser un opérateur de compétences - comme Uniformation - pour aider la structure à revoir et consolider sa gestion des ressources humaines.

### Quelques chiffres de cadrage national :

- 62 000 structures accompagnées depuis 2003 (95 % d'associations).
- 24,5 millions d'euros de budget annuel.
- Quatre thématiques de travail prioritaires : le projet et la stratégie, l'organisation interne, la diversification des financements et les activités, le développement des partenariats.
- Une grande diversité de secteurs et de thématiques traités (culture, animation sociale, santé, sport...).

Au niveau régional : 319 structures ont été accompagnées en 2020 - pour un volume d'environ 6 000 emplois - principalement dans les secteurs de la culture, de l'animation sociale, des SIAE, des services d'aide à la personne.

Les ingénieries se concentrent principalement autour de besoins en stratégie, projet et concernant le modèle socio-économique.

En résumé, le DLA est une démarche active et volontaire de la part de la structure accompagnée ; un moment pour se poser, prendre du recul, mettre en forme ses idées et sortir la tête du guidon ; un outil pour consolider une structure...

## Cadre de la nouvelle gouvernance du DLA Provence - Alpes - Côte d'Azur (David HECKEL, Cress - Céline LAPERRIERE, Région Sud)

L'année 2021 se caractérise par la stabilisation de la composition du Comité régional stratégique (CoSTRAT)<sup>1</sup> et l'installation du Comité d'orientation<sup>2</sup> du DLA en région,

**D. HECKEL (Cress)** : *“Nous sommes entrés dans une année pleine de fonctionnement de la nouvelle gouvernance [...] La Cress a trouvé un cadre de travail renouvelé, notamment par l'initiative prise par la Dreets de solliciter l'appui du Carif-Oref pour fluidifier et formaliser les différents temps de production du CoSTRAT”.*

D. HECKEL rappelle aussi que la Cress a la particularité d'être opérateur du DLA régional. Par ailleurs, le comité d'orientation remplit aujourd'hui la fonction de pivot du DLA. C'est un espace ouvert à tous les acteurs de l'accompagnement, qui donne à réfléchir sur les enjeux du dispositif : comment améliorer l'accompagnement ? Quels axes de progrès ?

**C. LAPERRIERE (Conseil régional)** précise l'intérêt pour le Conseil régional de participer aux instances du dispositif, même s'il n'en est plus financeur : *“cela vient nourrir les réflexions du service économie circulaire et proximité. Il permet de mieux cerner les besoins des structures de l'ESS [...] dans l'optique d'essayer de déployer un écosystème de l'accompagnement”.*

Les sujets soulevés dans le cadre du comité d'orientation et jugés prioritaires par ce dernier ((transition

écologique, plan de relance) intéressent particulièrement le Conseil régional.

## Présentation de la cartographie des acteurs de l'accompagnement (Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur)



La cartographie des acteurs de l'accompagnement a été réalisée par le Carif-Oref à la demande et avec l'appui de la Dreets PACA. L'équipe du DLA en région a aussi été associée à ce travail. Elle est développée sur [OGIS](#), logiciel libre et gratuit.

**A-S. DUMORTIER et A. HERAUD (Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur)** : *“les indicateurs ont été co-construits par les membres du CoSTRAT. tout au long de l'année. Il est encore possible d'en supprimer et/ou d'en tester d'autres.”*

La cartographie présentée dans le cadre du séminaire est un prototype, un premier jet, qui a vocation à évoluer en fonction des informations complémentaires qui seront communiquées par le DLA à l'avenir. Au total, une cinquantaine de structures ont été identifiées en région.

<sup>1</sup> Le Comité stratégique régional est composé de la Dreets, de la direction régionale de la Banque des territoires - Groupe CDC, du Conseil régional, de la Cress et du Mouvement associatif. C'est un espace stratégique de référence, visant à la fois à être garant du cadre national fixé collectivement et à adapter les pratiques locales aux caractéristiques régionales.

<sup>2</sup> Le Comité d'orientation est une instance organisée, dans chaque région, en fonction des besoins et des réalités des territoires. Sa mission est d'alimenter le Comité stratégique régional sur les spécificités infrarégionales (besoins, adaptations nécessaires, difficultés rencontrées) et sur des enjeux sectoriels, mais également de valoriser les bonnes pratiques du territoire.

## Le bénévolat et le mécénat de compétences : des activités à développer en région ?



(Laurent FIALON directeur régional de Pro Bono Lab)

Pro Bono Lab est une association nationale dotée d'antennes régionales qui vise à faire connaître le bénévolat et le mécénat de compétences. Elle a aussi pour objectif de faciliter l'accès des associations à ces pratiques, mises gratuitement à disposition. Cette activité est réalisée par des professionnels, soit sur leur temps de travail (mécénat de compétences), soit sur leur temps personnel (bénévolat de compétences). Pro Bono vient du latin pro bono publico : pour le bien public. Pro Bono Lab emploie ce terme utilisé à l'international, pour faciliter ses échanges avec ses partenaires étrangers ; le mécénat et le bénévolat de compétences étant des appellations franco-françaises.

C'est un dispositif d'accompagnement des associations d'intérêt général, couplée à une incitation fiscale pour les personnes s'inscrivant dans la démarche du mécénat. Les dons prennent différentes formes : financier, en nature (matériel, produits...), de temps, de compétences : "il n'y a pas forcément un apport de compétence ou d'expertise professionnelle, cela peut être un simple coup de pouce à une association."

Quelques chiffres concernant le mécénat en Provence - Alpes - Côte d'Azur : seulement **2,7 % des entreprises**

**sont mécènes.** La région se classe avant-dernière en France et, parmi les entreprises mécènes, c'est-à-dire qui déclarent un don, seulement 20 % font du mécénat de compétences. Toutefois, c'est une pratique en plein essor ces dernières années : "aujourd'hui, plus de la moitié des entreprises qui s'engagent en mécénat de compétences ne l'étaient pas il y a de ça trois ans."

Les parcours d'accompagnement du DLA peuvent ainsi être complétés par la brique du mécénat et du bénévolat de compétences. En effet, cette pratique peut être utile aux associations qui ne sont pas éligibles au DLA, car non employeuses ; ou parce que dans le parcours d'accompagnement/diagnostic le DLA a identifié des besoins qu'il n'est pas en mesure de satisfaire.

Depuis le début de l'année 2020, Pro Bono Lab expérimente le Fonds de compétences<sup>3</sup> qui œuvre à la coordination des acteurs de l'accompagnement, les collectivités, les entreprises sur les territoires pour rendre davantage accessible le bénévolat et le mécénat. "Certains territoires ont une offre quasi inexistante, d'autres comme Marseille ont un foisonnement d'initiatives ; d'où l'utilité de la cartographie du Carif-Oref. Bénévolat et mécénat de compétences doivent se faire en complément des accompagnements."

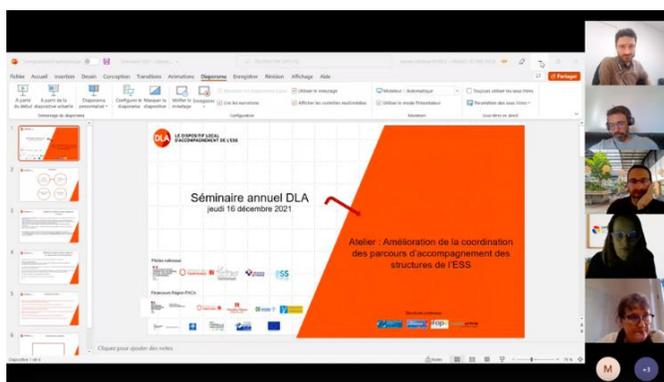
<sup>3</sup> [Des fonds de compétences pour venir en aide aux associations dans les territoires](#), Pro Bono Lab, septembre 2021.

## Les ateliers de travail

### Atelier 1. Amélioration de la coordination des parcours d'accompagnement des structures de l'ESS

#### Animation

Marie-Christine PEYROL (DLA 84, France active)



- **Présentation**

Les deux objectifs de l'atelier :

- échanger sur l'amélioration de cette mission ;
- discuter des ajouts à apporter à la cartographie développée par le Carif-Oref.

- **Échanges**

Au sujet de l'alimentation de la cartographie, **Q. GONZALEZ (DLA 05, Ligue de l'Enseignement)** pose l'enjeu du repérage des partenaires dans l'écosystème local du DLA. Pour l'instant, la cartographie est principalement nourrie par les chargés de mission DLA et leurs contacts, qui ne disposent pas d'une information exhaustive. Par exemple, dans les Hautes-Alpes, il y a un besoin d'accompagnement à l'émergence (couveuse, incubateur...) qui n'est pas satisfait.

**A-S. DUMORTIER (Carif-Oref)** explique que la cartographie à vocation à évoluer en fonction des besoins identifiés par le DLA. Le choix s'est porté sur un outil dynamique avec la possibilité d'opérer des actualisations et des correctifs.

**L. FIALON (Pro Bono Lab)** suggère de questionner la notion de parcours d'accompagnement. Toutes les structures n'ont pas la capacité de suivre un parcours. La présence physique aux comités d'appui (Comap) est donc importante pour améliorer l'interconnaissance : *“ dans le 06, ma collègue de Pro Bono Lab, Marine est présente au Comap ; dans le 05 je n'ai personne.”*

**C. HAMON (Inter-Made)** questionne la notion de parcours d'accompagnement : *“ si on fait référence au parcours de vie de l'entreprise ESS, il y a des parcours de vie qui ne passent jamais par le DLA ”*. Dans ce contexte, il apparaît difficile pour le DLA d'être en position de coordinateur de parcours.

**Q. GONZALEZ (DLA 05, Ligue de l'Enseignement)** suggère, pour améliorer la coordination des parcours, de travailler sur la question du renvoi des bénéficiaires vers les partenaires du DLA. Pour une analyse RH, le renvoi vers les OPCO doit être associé à une démarche où le DLA va mettre en relation, de façon directe, l'OPCO et la structure de l'ESS.

Selon **C. HAMON (Inter-Made)**, développer un outil similaire à celui produit par la métropole Aix-Marseille Provence sur la thématique de l'innovation<sup>4</sup> serait une perspective intéressante.

<sup>4</sup> Aix-Marseille Provence, un territoire d'innovation : <https://innovation.ampmetropole.fr/3-l-ecosysteme-d-innovation.htm>

## Atelier 2. Coopération et mutualisation, une réponse pour la relance (appels à projet PTCE)

### Animation

Dorothee PAULIN

(DLA 04-05, Ligue de l'Enseignement)



- **Présentation**

L'appel à projets sur les projets territoriaux de coopération économique (PTCE) est ouvert jusqu'en 2023. Le PTCE vise à animer un cercle vertueux de coopération - par rapport à une filière, un type d'activité - entre acteurs économiques, publics, éventuellement des résidents d'un territoire ; avec pour finalité de favoriser le développement économique du territoire. Le DLA est positionné comme un outil d'accompagnement à un moment précis dans le parcours du PTCE ; davantage à l'adresse pour les PTCE matures, car les enjeux identifiés dans l'AAP sont relatifs au modèle économique, à la gouvernance, à la GRH.

- **Échanges**

Le Mouvement associatif (S. CASTEBRUNET) travaille aussi à des rapprochements entre les différentes fédérations sur des sujets communs : formation, emploi associatif, consolidation des associations, recherche de financements. IL est demandeur d'information sur le modèle économique des PTCE. Il coopère avec Pro Bono Lab et se montre sensible à la coopération association-entreprise.

A. COMTE (DLA 13, France active) indique que le DLA a réussi à détecter un certain nombre de collaborations sur des thématiques spécifiques. Cependant, l'identification de collaborations reste un exercice difficile et peut constituer un axe de progrès pour le DLA.

R. FANO (PTCE Cap'Sport) suggère que les tiers-lieux puissent constituer une ressource pour le DLA sur l'enjeu de la mutualisation des moyens et des compétences.

M. CORDONNY (DDETS 84) propose de faire le lien entre PTCE et l'APP Groupement d'employeurs, pour lequel les structures de l'ESS sont positionnables.

M. BLENGINO (Pro Bono Lab 06) questionne l'objectif des PTCE en termes d'emploi : "est-ce que le PTCE a vocation à créer de l'emploi ?"

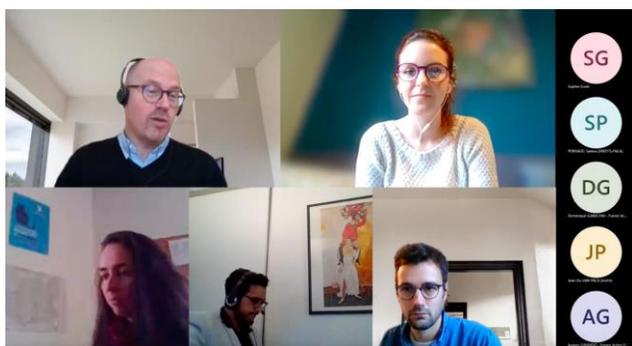
D. PAULIN (DLA 04-05, Ligue de l'Enseignement) poursuit en expliquant, le PTCE peut créer un emploi, via une rémunération partagée entre les structures du groupement ; néanmoins, ce n'est pas forcément la structure porteuse du PTCE - au sens juridique - qui porte l'emploi d'animation. En outre, il peut y avoir d'autres modèles, plus contributifs, où chaque structure membre du PTCE met à disposition du temps de travail ou des moyens pour le faire fonctionner.

Pour A. COMTE (DLA 13, France active) demeure une problématique : "Comment, en fonction des problématiques et des enjeux des PTCE, réussir ce parcours d'accompagnement tous ensemble ? À quel moment ? Avec quels acteurs ?" (enjeux en 2022).

### Atelier 3. Remobilisation du Fonds social européen (FSE) : quelles modalités ?

#### Animation

Jean-François SIMON  
(Responsable du pôle DLA national, Avise)  
Amélie LETHIAIS  
(Organisme intermédiaire, Avise)



- **Présentation**

La nouvelle programmation FSE+ pour le DLA se décline en trois phases :

- 1) L'intégration du DLA au niveau national pour la programmation 2021-2027.
- 2) La mise en place d'un coût standard unitaire (CSU), d'un coût forfaitaire moyen permettant une simplification de l'accès au FSE.
- 3) L'ouverture d'un accès systématisé, permettant d'envisager à partir de 2022 le déblocage de près de 6 millions d'euros (soit 3 millions d'euros de supplémentaires par rapport à la dernière programmation).

- **Échanges**

D. GIABICONI (France active) demande s'il y a une quotité minimale pour les personnes travaillant à temps partiel.

Amélie LETHIAIS (Avise) précise qu'il y a effectivement une quotité minimale pour les postes de :  
-direction (0,1 ETP) ;

-chargé de mission (0,2 ETP).

Les dépenses directes de personnel couvertes par le FSE+ ne peuvent l'être qu'au titre du référent national d'activité du DLA ; les fonctions support sont, quant à elles, couvertes par le forfait 40 %.

D. GIABICONI soulève la question de la rétroactivité des dépenses, qui seront effectivement rétractives au 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon J-F. SIMON (Avise).

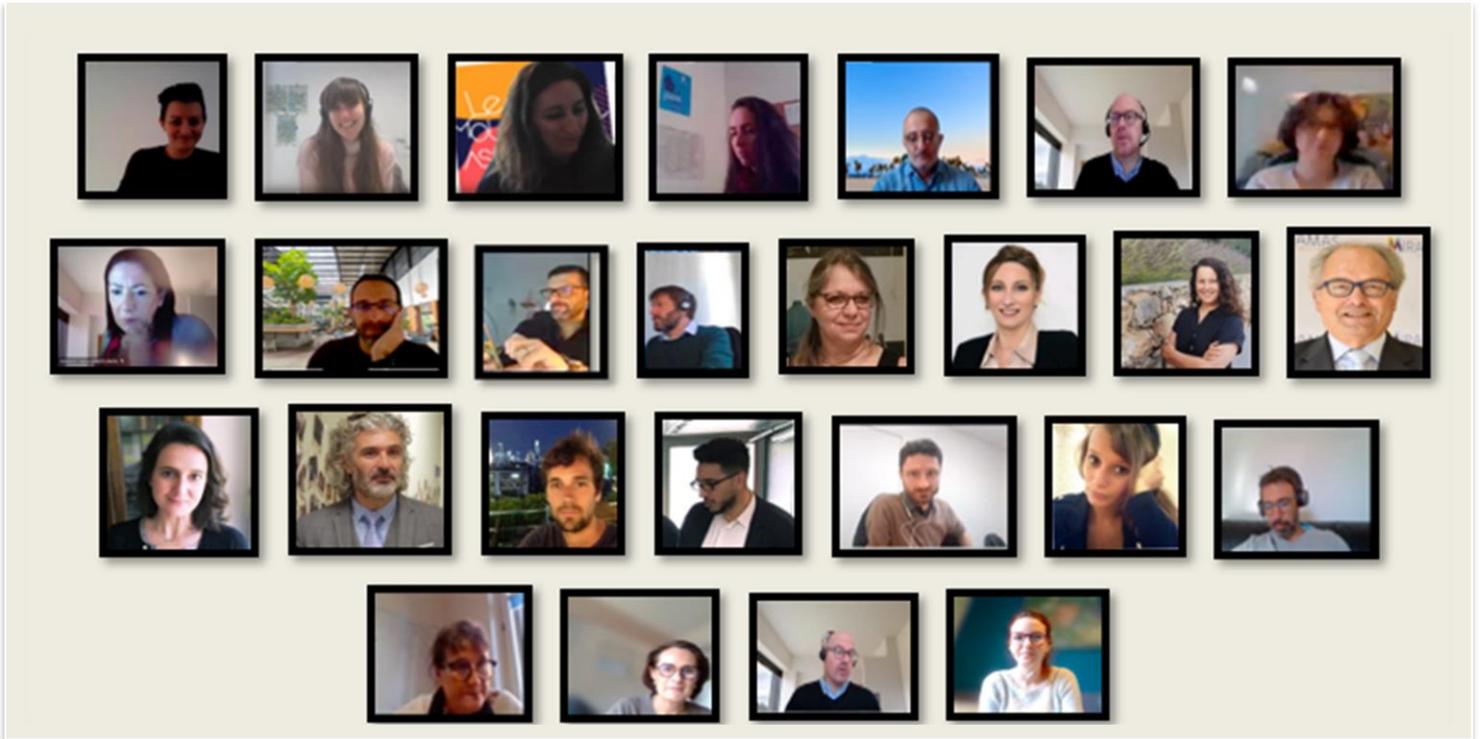
S. PERRAUD s'étonne que "de 0,4 ETP, on passe à 0,2 ; sans que les pilotes régionaux n'en soient pas informés. Elle demande une instruction claire et précise du national".

A. GIRAUDO (DLA 13, France active) indique que le FSE a été une plus-value et sa mobilisation a entraîné une augmentation des besoins en ressources humaines. Elle se pose donc la question de savoir s'il est possible de recourir à des temps partiels autant que de besoins.

Amélie LETHIAIS (Avise) confirme qu'il n'y a pas de plafond maximum en termes RH, seulement un plafond minimum et pas d'obligation de disposer d'un ETP complet.

J-P. SORRENTINO (Banque des territoires) et S. PERRAUD souhaitent que les instructions gagnent en clarté en matière de gestion de financement des ETP. Ce dernier suggère de fonctionner par note d'instruction, outil permettant de préciser des choses qui ne sont pas négociables.

## Les participants



Mounir AMRAOUI (DLA 06, France active)  
Marine BLENGINO (Pro Bono Lab 06)  
Sandra CASTEBRUNET (Mouvement associatif)  
Fanny COLL (SDES 06)  
Aileen COMTE (DLA 13, France active)  
Marion CORDONNY (DDETS 84)  
Anne-Sophie DUMORTIER (Carif-Oref)  
Laurent FIALON (Pro Bono Lab)  
René FANO (PTCE Cap'Sport)  
Renaud GAUTIER (DLA 83, Ifape)  
Dominique GIABICONI (France Active)  
Jean-Dominique GIACOMETTI  
(Mouvement associatif)  
Audrey GIRAUDO (DLA 13, France Active)  
Quentin GONZALEZ  
(DLA 05, Ligue de l'Enseignement)  
Sophie GORIN (Cress)  
Lucie GUIOT (DLA 13, France Active)

Cédric HAMON (Inter-Made)  
Anais HERAUD (Carif-Oref)  
David HECKEL (Cress)  
Yann JOSEAU (ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Relance)  
Valérie KERLEAU (Banque des territoires)  
Amélie LETHIAIS (Organisme intermédiaire, Avise)  
Fabien MIROSA (Carif-Oref)  
Claire MOREAU (France Active)  
Camille MULLIEZ (DLA 04, Ligue de l'Enseignement)  
Dorothee PAULIN (DLA 04-05, Ligue de l'Enseignement)  
Marie-Christine PEYROL (DLA 84, France active)  
Sabira PERRAUD (Dreets)  
Géraldine ROGIER (DLA R, Cress)  
Olivier SANCEY (DDETS 04)  
Jean-François SIMON (Avise)  
Jean-Philippe SORRENTINO (Banque des territoires)